

Règlement intérieur « MaNatur'EssenCiel »

Tous les adhérents s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que celui de l'établissement d'accueil.

Les dirigeants pourront interrompre à tout moment l'adhésion de tout membre ne respectant pas les points énumérés ci-dessous :

- Obligation de fournir un Certificat médical, ne pas le remettre n'engage que la responsabilité de l'adhérente et adhérent.
- Mais il est absolument nécessaire d'envoyer, au coach une attestation de responsabilité civile dans les 15 jours suivant votre inscription. Ne pas respecter cette demande, dégage de toutes responsabilités Marie Ferry et l'établissement d'accueil, pour tous événements, incidents pouvant survenir au sein de l'établissement
- Chaque adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité et sanitaires en vigueur, prescrites par les coaches, par l'établissement et le gouvernement. Les mesures sanitaires imposées, devront être appliquées dès l'entrée de la structure.
- Une douche savonnée est obligatoire pour accéder au bassin. Le port d'un bonnet de bain pourra être imposé suite aux demandes de l'ARS dans le courant de l'année.
- Dans le cadre d'une adhésion sous forme de forfait, toutes séances non décommandées 24h à l'avance ne pourront être rattrapées. Aucun remboursement possible pour les forfaits. Les séances doivent être utilisées entre le mois de septembre et le mois de Juin.
Le rattrapage des séances décommandées dans les délais ne pourra être effectué que sur des créneaux disposant de places vacantes et cela sur l'année en cours (entre Septembre et Juin)
- Les abonnements ne pourront être uniquement rattrapés ou reportés sur l'année suivante en cas de raison médicale impliquant un arrêt de l'activité sportive de plus de 6 mois et sur présentation d'un certificat médical mais nullement remboursés.
- Les créneaux réservés à l'année dans le cadre d'un abonnement ne pourront être modifiés en cours de celle-ci qu'en accord avec le Coach et dans la limite des disponibilités sur les séances souhaitées afin que chacun dispose de son vélo ou de sa place sur son créneau validé lors de l'inscription. Les abonnés à l'année restent prioritaires sur les cours, ayant réservés leur place à l'année.
- Les adhérents se doivent de respecter le bien-être des autres participants, en évitant les bavardages gênants et l'interruption des cours par des arrivées tardives et des départs anticipés. Cela pourra évidemment être exceptionnellement accepté en accord avec le Coach.
- Tous comportements ou propos inappropriés envers le coach ou un salarié de l'établissement pourra entraîner l'interruption de toutes adhésions.

Signature et date du jour

Précédé par la mention « Lu et approuvé »